

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 30 Avril 2015 à 10h30** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2014
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014
- Affectation des Résultats 2014
- Quitus aux Administrateurs
- Nomination de deux Administrateurs Indépendants
- Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes
- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2014
- Fixation de la rémunération des Comités
- Pouvoirs

Projet de résolutions AGO

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2014 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés ;

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2014 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et suivants du Codes des sociétés commerciales telle que présentées.

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les modifications comptables dont le montant s'élève respectivement, en dinars tunisiens à 141202,431 et à (528 967,426), en résultat reporté :

- Résultat reporté 2013 avant modifications comptables : 1 518 550,247 DT
- Modifications comptables suite régularisation IS 2013 : + 141 202,431 DT
- Modifications comptables suite contrôle fiscal : - 528 967,426 DT

D'où Résultat Reporté après modifications comptables: 1 130 785,252 DT

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2014 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Bénéfice Net	909 544,179
Résultat reporté	1 130 785,252
Total	2 040 329,431
Réserve Légale (5% du résultat distribuable)	102 016,472
1 ^{er} Reliquat	1 938 312,959
Réserve spéciale de réinvestissement	475 000,000
2 ^{ème} Reliquat :	1463 312,959
Dividendes	1 000 000,000
3 ^{ème} reliquat	463 312,959
Fond d'aide sociale FAS	50 000,000
Report à nouveau	413 312,959

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 250 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du/2015 au siège de la société.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la nomination du :

-

-

En tant qu'administrateurs indépendants, conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter ces fonctions

Cette résolution est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Madame Najet CHABCHOUB, en tant qu'administrateur pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le nouvel Administrateur déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à.....

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, Cabinet « CMA » de « **Mohamed AMMAR** » pour une durée de trois ans pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes le Cabinet « » et ce, pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Le nouveau Commissaire aux comptes déclare accepter ces fonctions

Cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2014 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par Administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2014 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par membre administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Douzième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à